



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 074-217400852-20250219-DEL2025011-DE

S²LOW

SEANCE DU 19 FEVRIER 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 3

Absents excusés : 4

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE DIX-NEUF FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL; Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Peggy LE BRUCHEC; M. Florian GIBIER.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Noëlle GRAVAUD), M. Bertrand DOLIGEZ, (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : CREATION DE TROIS EMPLOIS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DOMAINE NORDIQUE
DEL2025-011

Rapporteur : Elisabeth MOLLARD

Vu Le code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, complété et modifié par le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015,

Considérant qu'en prévision d'un accroissement temporaire d'activité, il convient de créer, à compter du 19 février 2025 :

-Deux (2) emplois d'adjoint technique territorial à temps complet,

-1 emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires, pour renforcer ponctuellement les équipes des services techniques et du domaine nordique sur des missions diverses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

-ARTICLE 1 : **DE CREER** pour un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à compter du 19 février 2025 :

-Deux (2) emplois d'adjoint technique territorial à temps complet,

-1 emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires,

-ARTICLE 2 : **DE REMUNERER** les agents ainsi recrutés sur la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux et adjoint administratifs territoriaux.

-ARTICLE 3 : **DE PREVOIR** les crédits au budget de l'exercice en cours.

-ARTICLE 4 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter les agents sur les postes temporaires ainsi créés, dans la limite de 12 mois sur une période de 18 mois, renouvellement inclus.

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 074-217400852-20250219-DEL2025011-DE



En Mairie, le 19 février 2025
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

En Mairie, le 19 février 2025
Le Maire,
François BARBIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a few sweeping strokes that form a stylized shape.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le